

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 87-0869/PR/FIN portant approbation de la liste des affectataires de logements à la cité cheikh Osman.

n° 87-0869/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
2 août 1987

Numéro JO
n° 11 du 30/09/1987

Date du numéro
30 septembre 1987

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PRE en date du 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU le décret n°85-109/PRE du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la cité cheikh Osman

VU le décret n°87-050/ PRE du 5 juillet 1987 confiant au premier ministre les fonctions de chef du gouvernement pendant l'absence du Président de la République

Sur rapport du ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juillet 1987.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Sont approuvées les propositions d'affectation des logements de la cité cheikh Osman faites par la commission des logements du 18 juin 1987, conformément à l'article 11 du décret n°85-109/PRE du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er août 1987 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

le Premier Ministre, chef du Gouvernement P. IBARKAT GOURAD HAMADOU.